

CORÉE DU SUD.

Élection présidentielle : Amnesty International demande aux candidats d'accorder une place importante aux droits de l'homme

Index AI : ASA 25/35/97

Embargo : jeudi 16 octobre 1997

À deux mois de l'élection présidentielle en République de Corée (Corée du Sud), Amnesty International appelle tous les candidats à s'engager expressément à protéger et promouvoir les droits fondamentaux s'ils sont élus.

« Il est clair que la Corée du Sud a besoin d'assurer sa sécurité, mais trop de gouvernements sud-coréens ont pris pour prétexte la menace de la Corée du Nord pour justifier la répression des opposants, a déclaré Amnesty International ce jeudi 16 octobre 1997. Le respect des droits fondamentaux ne sape pas mais renforce, au contraire, la stabilité et la sécurité d'un pays. »

Dans une lettre ouverte de neuf pages, le secrétaire général d'Amnesty International, Pierre Sané, propose 18 mesures qui garantiraient à tous les Coréens la jouissance de leurs droits fondamentaux. La mise en œuvre de ces recommandations contribuerait parallèlement au développement et à la sécurité à long terme du pays, tout en l'aidant à respecter ses engagements internationaux. Pierre Sané a appelé tous les candidats à faire connaître publiquement leur position sur chacune des propositions d'Amnesty International.

Dans cette lettre, l'Organisation demande également la libération de tous les prisonniers d'opinion et l'amendement de la Loi relative à la sécurité nationale afin de la rendre conforme aux normes internationales. Elle prie instamment tous les candidats de s'engager à réexaminer le cas des prisonniers politiques de longue date, condamnés à l'issue de procès iniques au cours des années 70 et 80 après avoir été torturés.

« Il est inacceptable que la Corée continue aujourd'hui de négliger les victimes de ce passé récent, où les droits fondamentaux étaient bien moins respectés qu'à l'heure actuelle », a ajouté Amnesty International, en soulignant que toutes les violations passées et présentes des droits de l'homme devraient faire l'objet d'enquêtes impartiales afin que les victimes puissent obtenir justice.

Le nouveau président devrait envisager la création d'une commission indépendante des droits de l'homme, en consultation avec des défenseurs des droits de l'homme, des avocats, des universitaires et d'autres personnes impliquées dans la défense des droits fondamentaux.

Chargée de veiller à ce que les violations fassent l'objet de véritables enquêtes, cette commission devrait être indépendante et ne pas se substituer à l'appareil judiciaire.

Amnesty International a exprimé l'espoir que le nouveau président contribue à la sensibilisation aux droits civils, politiques, économiques et sociaux en intégrant l'éducation aux droits de l'homme dans l'enseignement scolaire, et qu'il prenne des mesures pour empêcher la discrimination à l'égard des femmes, des syndicalistes, des travailleurs étrangers et des groupes défavorisés. L'éducation aux droits de l'homme devrait également s'étendre à tous les membres du gouvernement, aux responsables de l'application des lois ainsi qu'au personnel de l'armée, et plus particulièrement aux personnes chargées de surveiller et d'interroger les détenus.

Les candidats à la présidence devraient déclarer qu'ils ne toléreront pas que les représentants de la loi aient recours à la torture ni aux traitements cruels, inhumains ou dégradants. Ils devraient s'engager à améliorer les conditions carcérales, en dotant notamment les prisons de

meilleures structures médicales, et à mettre fin aux "conversions" forcées. Cette pratique consiste, pour les responsables pénitentiaires, à exercer des pressions sur les prisonniers pour les contraindre à signer une déclaration dans laquelle ils renoncent au communisme. Il faudrait également que les candidats fassent état de leur opposition à la peine de mort. Le nouveau président devra veiller à ce que la Corée du Sud assume les responsabilités qui sont les siennes à l'échelle internationale. Il devra donc mettre pleinement en œuvre les conventions que la Corée du Sud a ratifiées, parmi lesquelles la Convention contre la torture, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention relative au statut des réfugiés. Il lui faudra également suivre les recommandations faites par les instances internationales composées d'experts comme le Comité des droits de l'homme et le Comité contre la torture.

Le droit du travail en vigueur en Corée du Sud devra également être rendu conforme aux conventions adoptées par l'Organisation internationale du travail, afin que les droits syndicaux les plus élémentaires soient protégés. Le nouveau président devra veiller à ce que les sociétés sud-coréennes investissant à l'étranger respectent les droits les plus élémentaires de leurs employés, et à ce qu'aucun des produits exportés par la Corée du Sud ne soit utilisé pour commettre des violations des droits de l'homme dans d'autres pays.

En tant que membre actif de l'Organisation des Nations unies (ONU), la Corée du Sud se doit également d'exercer des pressions pour que la situation des droits de l'homme s'améliore sur l'ensemble de la planète. Les candidats à l'élection présidentielle devraient par conséquent affirmer leur soutien à l'action de l'ONU en matière de protection des droits de l'homme, et s'engager à respecter et à promouvoir la Déclaration universelle des droits de l'homme tout au long de l'année du 50^e anniversaire de sa proclamation l

Pour de plus amples renseignements ou pour recevoir un exemplaire de la lettre ouverte d'Amnesty International intitulée A human rights agenda for the Presidential Election open letter to candidates [Un programme des droits de l'homme pour l'élection présidentielle - Lettre ouverte aux candidats], veuillez entrer en contact avec le Secrétariat international ou le bureau d'Amnesty International en Corée du Sud, aux adresses suivantes :

1) Amnesty International en Corée du Sud :

Amnesty International Korea
706-600 Kyeong Buk R.C.O., Box 36
Taegu, République de Corée
Tél. : 82 53 426 2533
Fax : 82 53 422 1956

2) Équipe de recherche sur la Corée, au Secrétariat international :

Korea Research Team
Amnesty International, International Secretariat
1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni
Tél. : 44 171 413 5665
Fax : 44 171 956 1157